



PROCES VERBAL

Conseil Municipal commune de Saint Maurice de Satonnay

Séance du 26 novembre 2024

19h00 – salle polyvalente

Convocation par courriel en date du : 19 novembre 2024

Présents :

Président : Jean Louis Lapray,

Membres du conseil municipal : Véronique Sala, Nicolas Dutronc, Jean Claude Fournet, Mehdi Caron, Adrien Grandjean, Maud de Oliveira, Carole Mollard, Catherine Perrachon

Excusé : Benoit Lenoir

Quorum : 6 atteint avec 9 membres présents.

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal du 14/10/2024**
- 2 - Désignation du secrétaire de séance**
- 3 - Délibération pour l'adhésion au contrat collectif de prévoyance proposé par le C.D.G**
- 4 - Délibération pour l'adhésion au contrat collectif frais de santé proposé par le C.D.G**
- 5 - Point sur les travaux en cours et à venir**
- 6 - informations diverses**

1 - Approbation du procès-verbal du 14/10/2024

Le procès-verbal du 14/10 est adopté à l'unanimité.

2 - Désignation du secrétaire de séance

Véronique Sala est désignée secrétaire de séance.

3 - Délibération pour l'adhésion au contrat collectif de prévoyance proposé par le C.D.G

Après avis du Comité Social Territorial, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque de prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de la commune de Saint Maurice de Satonnay. Ils décident aussi de souscrire la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de 95% du revenu net des agents en cas d'ITT ou d'invalidité à effet au 01/01/2025. Enfin l'assemblée décide de participer financièrement à la cotisation des agents à hauteur de 50%.

4 - Délibération pour l'adhésion au contrat collectif frais de santé proposé par le C.D.G

Après avis du Comité Social Territorial, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque santé et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de la commune de Saint Maurice de Satonnay. Ils décident aussi de participer financièrement chaque mois à la cotisation des agents à hauteur de 15 euros.



5 - Point sur les travaux en cours et à venir

- un radiateur électrique est à changer dans un des locatifs. Le conseil municipal est favorable à l'unanimité, pour ce changement.
- Une réparation de la canalisation de la source du lavoir sera effectuée par la Commune car MBA ne prend pas en charge cette réparation, qui relève du domaine privé.
- Bus scolaire : un aménagement sera réalisé rue du Lavoir permettant au bus scolaire de s'y stationner pendant le temps méridien.
- Suite de la présentation ORION énergies :
 - Le conseil est favorable à l'unanimité pour le projet lié à la carrière (route de Laizé)
 - Pour le projet lié aux Jaudières, le conseil municipal ne se prononce pas et prendra une décision après étude de la faisabilité par rapport à la situation du terrain. Une réflexion est en cours.
- une réflexion est entamée pour les travaux 2025 : quelques réflexions (sous réserve de la faisabilité) : des travaux de voirie côté Gurlaine, réflexion sur l'isolation et le changement de fenêtres des locatifs ...

6 - informations diverses

- Mise au norme électrique du restaurant : le devis proposé de 8 279, 39 euros, est accepté à l'unanimité.
- Locatifs communaux : tous les logements sont loués.
- Affouages : 7 affouagistes se sont faits connaître. La commission bois va se réunir pour définir les lots de bois.
- Arbre de la laïcité : il est planté le 29/11 dans la cour de l'école.

Fin du conseil municipal à 21 heures.

Prochain conseil municipal le 17/12/2024 à 19 heures

Le Maire, Jean Louis Lapray

La secrétaire, Véronique Sala